Le bruit avait couru, rue du Brun-Pain, qu'un homme avait été empoisonné par sa femme.

Cette rumeur avait été occasionnée par une mort subite dans les conditions suivantes :

Un ouvrier mécanicien, après avoir travaillé à des réparations, une partie de la journée du dimanche, était rentré chez lui le soir en état d'ivresse. Sa femme l'aida à monter à sa chambre, mais arrivé là, le mécanicien tomba à la renverse. Il était mort.

D'après les constations médicales le malheureux a succombé à une congestion cérébrale.

Un commencement d'incendie s'est produit, mercredi vers midi, chez M. Henri Cousinne, trieur, rue du Prince, n° 31.

En l'absence des habitants de la maison le feu a pris à un lit placé dans une chambre mansardée.

Les pompiers ont été obligés de briser plusieurs tuiles du toit pour parvenir jusqu'au foyer de l'incendie. Ils sont parvenus assez promptement à se rendre maitres du feu, qui parait avoir été communiqué par une ouverture intérieure de cheminée insuffisamment bouchée.

Les dégâts sont évalués à 300 fr.; il n'y a pas assurance.

Hier, après midi, la gendarmerie de Tourcoing a conduit à la frontière les nommés Léon Lobbrecht, Pierre-Louis Decan, Emile Patou, Isidore Vanteghem, Joseph Decauvel, expulsés de France.

Un incendie à Marcq-en-Barœul. — Mercredi vers 6 h. 1/2 du matin, un incendie a détruit la ferme occupée par M. Couvreur, au Chemin des Peupliers à Marcq-en-Barœul.

Le feu a pris naissance dans une étable. On a pu sauver les bestiaux; seuls deux veaux sont restés dans les flammes.

Cette ferme appartenait, dit-on, à M. le comte d'Hespel, de Bondues. Le bâtiment étant très vieux et très éloigné du centre de Marcq, est devenu la proie des flammes.

M. Couvreur aurait, parait-il, reçu quelques lettres anonymes et tout récemment il avait été victime d'une attaque nocturne.

On croit que ce sont les auteurs de ces lettres qui ont mis le feu à la ferme.

Mouveaux. — Une personne de Mouveaux, Esther L..., âgée de trente-cinq ans, vient d'être parait-il, convaincue de manœuvres abortives qu'elle aurait exercées sur elle-même, il y a quelques semaines.

Esther L... devait se marier dans quelques jours.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, *factures*, memorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, EN 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Bucnos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

Un Lillois, qui désire garder l'anonyme, vient d'offrir à l'administration des hospices de créer un lit à l'Hospice-Général.

Le *Petit Nord* nous apprend que ce Lillois est républicain.

Arrestation d'un ex-changeur. — La gendarmerie vient d'arrêter, dans les environs de Lille, le nommé Bourdeaud'huy, ex-changeur de la rue du Pour-à-Chaux, à Calais, qui y a fait de nombreuses victimes.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Le concert organisé par la *Symphonie des Amis-Réunis*, pour les victimes de la catastrophe de Comines, aura lieu le dimanche 5 février, à six heures précises, dans la salle de la Société Saint-Joseph, rue du Moulin-Fagot.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 24 janvier 1888

Présidence de M. Eugène JOURDAIN.

Agents d'assurance

Le procès plaidé aujourd'hui devant le Tribunal soulève une question qui intéresse les agents d'assurance, c'est celle-ci : un agent est-il fondé à réclamer une indemnité pour le temps qu'il aura consacré à accompagner un inspecteur de sa compagnie chargé de vérifier des risques ?

M. E. L..., agent particulier à Tourcoing, actionné par M. L... agent général à Lille, en paiement d'un solde de compte, offre de payer ce solde sans déduction d'une somme de 150 fr. qu'il réclame pour le temps qu'il a passé avec un inspecteur de la Compagnie à l'étude de plusieurs risques industriels. Il base sa demande sur le principe que toute peine mérite salaire, il ajoute qu'il n'était pas tenu, par un contrat, à ce service qui, par suite, ne pouvait pas lui être imposé.

M. L..., de son côté, soutient que cette occupation rentrait dans les attributions ordinaires de l'agent, ainsi qu'il résulte implicitement des instructions générales et que par suite, il était tenu à ce service pour lequel aucune convention spéciale n'avait prévu de rémunération.

Le tribunal a retenu la cause; il statuera ultérieurement.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Présidence de M. PARENTY

Audience du mardi 24 janvier 1888

Marques de fabrique

Il existe, à Roubaix, une savonnerie, qui porte la marque des princes du Congo. Cette savonnerie dont MM. Vaissier frères sont propriétaires poursuit avec énergie les contrefacteurs de sa marque. Encore aujourd'hui elle poursuivait la maison Benoît de Paris qui a lancé, dans le commerce, les savons des gouverneurs du Congo. MM. Vaissier prétendent que cette expression est de nature à faire naître dans l'esprit des acheteurs une confusion qui leur est préjudiciable, et quelle constitue une contrefaçon de leur marque. MAITRE CARRÉ.

NORD

Le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels. — M. Richard Waddington a fait distribuer à la Chambre, son rapport sur les diverses propositions relatives au travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels.

Voici comment on peut résumer les principales réformes et modifications que l'honorable rapporteur propose d'introduire dans la législation actuelle :

Extension de l'inspection et de la surveillance aux établissements publics d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, et aux magasins de vente.

Suppression du demi-temps et élévation à treize ans de l'âge d'admission dans les établissements industriels et commerciaux.

Institution d'un certificat d'aptitude physique pour tous les enfants âgés de moins de seize ans.

Réduction de la journée légale de travail à dix heures pour les jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans ; — à onze heures pour les filles mineures et les femmes.

Interdiction du travail de nuit pour les enfants jusqu'à dix-huit ans, pour les filles mineures et femmes de tout âge.

Extension du repos hebdomadaire aux jeunes gens de seize seize à dix-huit ans et aux femmes de tout âge employés dans l'industrie et le commerce.

Interdiction temporaire du travail aux femmes en couches.

Fixation à quatorze ans de l'âge d'admission des enfants aux travaux souterrains.

Institution de l'examen pour les candidats aux fonctions d'inspecteur.

Aggravation des pénalités infligées aux contrevenants.

Nos députés. — M. Le Gavrian a été élu membre de la commission qui doit examiner la proposition tendant à nommer une commission chargée de prendre les mesures utiles à l'Agriculture, l'industrie et le commerce.

M. Thellier de Poncheville a été nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Lefèvre-Pontalis, relative aux annonces sur la voie publique.

M. Félix Le Roy a été nommé membre de la commission pour l'examen de la proposition de la loi de M. Charles Boysset et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier, par une disposition additionnelle, les dispositions de l'article 443 du Code d'instruction criminelle, relatives à la révision des sentences criminelles ou correctionnelles.

Encore la question du transfert des Facultés. — La commission du transfert des Facultés de Douai à Lille, MM. Morel, secrétaire ; Maurice et Lefebvre-Pontalis, étant présents, a entendu la lecture du rapport de M. Compayré.

Ce rapport dit que le droit de l'Etat était indiscutable, mais il reconnaît que, les adversaires comme les partisans du transfert à Lille, ne peuvent qu'exprimer leurs regrets sur les procédés un peu expéditifs dont on a usé à l'égard de la ville de Douai.

Il se rallie donc au projet du gouvernement sous les réserves formelles formulées par M. Morel.

Il se trouve que la concentration universitaire s'impose comme une nécessité et que la ville de Lille est dans les meilleures conditions pour la réalisation de ce projet, du reste, les fondateurs de l'Université catholique ont si bien compris l'importance de cette concentration, qu'ils ont installé leurs facultés dans des conditions splendides.

Enfin, le transfert n'engage les finances que dans des proportions restreintes ; les locaux étant actuellement suffisants, on pourra plus tard faire mieux.

M. Maurice fait remarquer que le nombre des étudiants pour 1887 est de 123 et non de 61, comme le dit le rapport.

M. Lefèvre-Pontalis dit que le rapport ne devrait pas comprendre ces mots : l'Etat a usé avec raison de son droit en transférant les Facultés de Douai à Lille.

Le rapport est ensuite adopté par 4 voix contre 3, MM. Maurice, Lefèvre-Pontalis, Morel et une abstention.

L'urgence sera demandée.

Mgr Mortier. — Le jour où Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, aujourd'hui en excellente santé, recevait si malencontreusement sur la tête la grande glace de son cabinet de travail, Sa Grandeur Mgr Mortier, évêque de Digne, a été victime d'un accident du même genre, heureusement sans gravité.

Un grand candélabre en cuivre est tombé sur Sa Grandeur qui, grâce à Dieu, a pu amortir le coup avec le bras.

Mgr Mortier en a été quitte pour un peu d'émotion.

Assises du Nord. — Elles s'ouvriront le lundi 20 février. MM. les conseillers Lepot et Lemol sont désignés pour siéger comme assesseurs de M. le conseiller Hibon, président.

Aubigny-au-Bac. — La création d'un bureau de poste est autorisée dans la commune d'Aubigny-au-Bac (Nord).

Dunkerque. — Le trois mâts français *Chateaubriand* affranchi au port de Saint-Nazaire et commandé par le capitaine Labour est arrivé à Dunkerque mardi à midi, venant de Monte-Christo avec un chargement de campêche.

Un fait émouvant s'est passé à bord de ce navire durant la traversée. Parti de Monte-Christo le 21 décembre, il se trouvait le 8 janvier près des îles Açores, le temps était assez mauvais, le navire qui avait le vent arrière, courait grand largue et accusait une vitesse de 10 nœuds à l'heure.

Ayant une manœuvre à opérer dans la voilure, le second du bord, se nommant Pleomer, monta dans la mâture accompagné de deux matelots de l'équipage. A peine arrivé, il perdit l'équilibre et tomba à la mer.

Le navire fut mis en cap et tous les secours possibles furent mis en œuvre pour tâcher de sauver le malheureux marin. Tout fut inutile, les recherches furent infructueuses, Pleomer ne fut plus revu, on suppose qu'il aura coulé à pic.

Le capitaine, à son arrivée à Dunkerque, a fait sa déposition au bureau de la marine.

Cet infortuné n'était âgé que de 28 ans.

PAS-DE-CALAIS

Exposition universelle de 1889. — Le Comité départemental du Pas-de-Calais s'est réuni samedi soir à la préfecture d'Arras, sous la présidence de M. Camescasse, député. M. Camescasse a informé ses collègues de l'adhésion des sociétés houillères et des principaux industriels du département.

Le Comité a décidé que des sursis seraient demandés en faveur des adhésions qui pourraient se produire après le terme du 1er février. Enfin, diverses questions relatives à l'exposition d'économie sociale ont été traitées : un questionnaire, rédigé conformement aux décisions du Comité, sera adressé aux groupes industriels intéressés.

Arras. — *L'escroc aux timbres-postes.* — Dimanche, vers 5 heures et demie du soir, un individu se présentait chez M. Champigny, débitant de tabac, rue Saint-Aubert, à Arras, et demandait des timbres-poste pour une somme de 25 fr.

Mme Champigny, sans défiance, le servit ; elle vit son client glisser les timbres dans une enveloppe qu'il tenait à la main ; puis, sur sa demande, elle lui pesa contenant et contenu.

Au moment de payer, l'individu se fouilla en vain : il avait oublié son porte-monnaie ; il allait le rechercher, disait-il, et, de fait, il s'apprêtait à partir emportant les timbres-poste, lorsque Mme Champigny s'y opposa, à moins toutefois qu'il ne lui remit l'enveloppe chargée.

— Qu'à cela ne tienne, dit l'escroc.

Et il remit bien à Mme Champigny une enveloppe : mais celle-là était vide.

Voyant à qui elle avait affaire Mme Champigny appela son mari; celui-ci se disposait à arrêter l'individu. Mais notre homme avait eu le temps de s'esquiver. On ne put mettre la main sur lui.

Le tour avait trop bien réussi une première fois pour que l'escroc n'essayât pas de le rééditer. A une heure de distance, il renouvelait la même scène au débit de tabac du Marché-aux-Poissons, et toujours avec un égal succès.

Une tentative de meurtre à Estaires. — Une tentative a été commise dimanche, vers 10 heures du soir, dans cette ville. Un ouvrier de l'amidonnerie Leconte, Paul Georges, 24 ans, sortait d'un estaminet avec Mathilde Bossart, 18 ans, journalière, qu'il courtise. Il lui proposa une promenade sur le chemin de halage de la Lys.

A un moment donné, Paul, qui parait-il a été congédié de l'usine, dit : « On m'a renvoyé de la fabrique, il faut que je tue les deux surveillants et toi ; mais tu dois mourir la première. » La jeune Bossart crut qu'il plaisantait, mais au même instant il lui envoya une violente poussée.

Elle put s'accrocher aux vêtements de son agresseur. Celui-ci se dégagea, donna une seconde poussée et la malheureuse alla rouler dans la Lys, en poussant des cris désespérés qui heureusement furent entendus par le jeune César Dupont. Il accourut, se jeta bravement à l'eau et parvint à la retirer à demi asphyxiée de la Lys. Des soins intelligents la ramenèrent à la vie. La jeune Bossart parait aujourd'hui hors de danger.

Son lâche agresseur avait pris la fuite. Il a été arrêté quelques heures plus tard et dirigé lundi sur la prison d'Hazebrouck.

Toutes nos félicitations au courageux sauveteur, César Dupont.

BELGIQUE

Les élections communales ne sont pas finies partout — à Mouscron notamment rien n'est validé jusqu'ici — et déjà l'on se met à travailler les élections législatives de juin prochain. Il n'y a pas de doute que la lutte sera des plus vives, ce sont, pour la plupart, des catholiques qui sont soumis à la réélection. A Bruxelles, les sièges des quinze indépendants sont sérieusement menacés, surtout pour ceux qui, sous la pression de hautes influences, se sont faits les enthousiastes promoteurs du service personnel.

Cependant, la désunion sévit entre les libéraux, la Ligue et l'Association libérales s'échangent tous les jours, par la voie de leurs journaux, les mots les moins aimables, et ne se ménagent pas les épithètes.

Les socialistes, à qui les libéraux ont fait des promesses, viendront réclamer, à leur tour, une large part de candidatures ; et alors on verra, ce qui ne serait pas la première fois, le libéralisme, le doctrinarisme et le radicalisme se donner la main et marcher aux urnes au cri de: *Mieux vaut turcs que papistes.*

Chambre des représentants. — Le projet sur la représentation proportionnelle est renvoyé aux sections. Personne ne s'est opposé à la prise en considération. M. Woeste a exprimé ses réserves sur le fond. M. Bara aussi.

M. Pirmez a chaudement défendu l'idée et le système de la représentation proportionnelle. Lors de la discussion générale, on peut s'attendre à une joûte animée entre M. Woeste et l'honorable ministre d'Etat.

Le budget de la justice est venu ensuite en discussion. Rien de saillant, sauf une solide consultation de M. Thiriar sur l'hypnotisme quant aux dangers d'ordre public et social, qu'entrainent les expériences d'hypnotisme, de somnambulisme, de léthargie, etc. Cet homme de science, qui se rit certainement du *Syllabus* en qualité de libre-penseur, a néanmoins appliqué un de ses principes en réclamant des mesures de préservation publique contre ces sortes de spectacles.

Les révolutionnaires de Bruxelles ne sont pas à leur aise depuis qu'ils ont découvert entre eux des espions étrangers.

Trautner, l'ancien lieutenant de l'armée bavaroise, qui vient de filer à Paris, pour y vendre aux journaux français ses révélations contre les machinations de M. de Bismarck, s'était lié d'amitié avec les chefs socialistes. Il fournissait à leur journaux de la copie, dans laquelle il excitait les ouvriers à la guerre contre l'ordre social et monarchique.

Un russe, qui se faisait appeler Ivan Ivanotvich le nihiliste, a collaboré d'abord au journal la *Liberté* et avait fondé ensuite le *Libre-Penseur*. Ce fameux democ-soc vient de disparaître laissant ses dettes comme souvenir.

La situation industrielle, dans le Centre, s'assombrit; la besogne manque partout. Plusieurs usines renvoient leurs ouvriers, les fonderies et les ateliers de constructions souffrent surtout. Cette situation anormale ne peut se prolonger sans de graves périls. Les meneurs socialistes l'ont compris, et tendent à exploiter la misère et le dénuement de la classe ouvrière; Defuisseau parcourt le pays, mais jusqu'ici il n'a pas obtenu grands succès, grâce aux conférences données par l'association catholique des avocats.

L'archevêque de Malines, nommé cardinal. — On parle beaucoup de la prochaine élévation au cardinalat de Mgr Goossens, archevêque de Malines, à l'occasion de la canonisation du bienheureux Jean Berchmans, dont la ville de Diest, qui le considère comme un de ses enfants, se prépare par de grandes fêtes et un cortège historique à représenter la vie et à célébrer les vertus.

Un huissier français arrêté à Mons. — La police a mis la main sur un huissier français, nommé Gibaud, prévenu de détournements. Gibaud était sous le coup d'une demande d'extradition réclamée par la justice de son pays.

Cet individu était descendu à l'*Hôtel des voyageurs*, où il s'était inscrit sous le nom de Baron, voyageur de commerce. C'est là qu'il a été pincé. Il nie les faits mis à sa charge et prétend être victime d'une erreur.

L'annexion de Baer-le-Duc à la Hollande. — Nous avons parlé dernièrement de l'annexion de Baer-le-Duc à la Hollande. Mais les 700 ou 800 Campinois ne se prêteront pas volontiers à être transformés en Hollandais ; belges de cœur et d'âme, ils tiennent à le rester et ne comprennent pas pourquoi le gouvernement belge veut les démarquer.

ETAT-CIVIL. ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 24 janvier.* Coralie Lecomte, rue de Croix, cour Samart, 2. — Paul Cornille, rue de Crouy, 3. — Germaine Verhaghe, rue de Wasquehal, cour Duverger, 11. — Bernard Devogelaere, rue de la Guinguette, cour Hubaut, 2 — Armand Dewerse, rue de Ma-Campagne, 40. — Sylvie Vandeville, rue de la Paix, 10. — Séraphin Vandeville, rue de la Paix, 10 — Séraphin Hostes, rue Saint-Joseph, 43. — Malvina Potteau, rue Ste-Elisabeth, 30. — Louis Caron, rue de Blanchemaille, 63 — César Caeyman, Hôtel-Dieu. — Raymond Pesmaraits, rue Daubenton, 44. — Marthe Verhaeghe, rue des Longues-Haies, 11 — Louise Plaute, rue de la Concorde, 27. — Arthur Willaumez, rue de l'Alma, 173. — *Déclarations de décès du 24 janvier.* — Marie Messien, 63 ans, ménagère, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 21 — Joseph Lavallard, 83 ans, douanier retraité, rue Lacroix, 12. — Sophie Decottignies, 35 ans, sans profession rue du Tilleul, maisons Lagniez. — Jean Peire, 23 ans, mouleur, Hôtel-Dieu. — Hortense Coussemart, 23 ans, dévideuse, rue du Fontenoy, cour Delmotte, 2.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 janvier.* — Albert Cornille, rue Saint-Jacques. — Philippe Dekins, rue du Bucque. — Charles Nys, rue de Gand. — Charles Nys, rue de Gand — Théophile Dhoosche, rue Nollet. — Félix Delplanque, rue du Cimbale. — Germaine Leveugle, au Blanc-Seau. — Eugénie Desmettre, à la Marlière. — *Déclarations de décès du 23 janvier.* — Isidore Roche, 42 ans, directeur d'usine, rue des Piats. — Joséphine Descamps, 47 ans 6 mois, soigneuse, rue du Moulin-Fagot. — Hubert Delmotte, 30 ans 2 mois, à la Marlière Jean-Baptiste Focquenay, 1 an 3 mois, sentier du Hallot — Brésil Verstraete, 15 ans 11 mois, serrurier, sentier de Roncq. — Félicité Destombes, 87 ans 6 mois, rentier, rue Bocquet.

Déclarations de naissances du 24 janvier. — Juliette Varlet, rue du Clinquet. — Arthur Vanneste, Pont de Neuville. — Julien Matton, rue Nationale — Marthe Spitaels, rue de la Cloche. — *Du 25.* — Rose Masurel, rue du Bois. — Julie Duril, Pont de Neuville. — *Déclarations de décès du 24 janvier.* — Emma Cardinal, 15 ans 9 mois, sans profession, rue Delhaye. — François Vantomme, 1 an 4 mois, rue Haute. — Marie Louage, 75 ans 9 mois, rentier, rue de la Malcense — Léonard Vermandel, 3 mois, rue Fin de la Guerre. — Julie Dejardin, 3 mois, rue de la Cloche.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DESROUSSEAUX-WAUQUIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense WAUQUIEZ, décédée à Roubaix, le 25 janvier 1888, à l'âge de 57 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 27 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 49.

Les amis et connaissances de la famille FLOURENT-DESFONTAINES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Hortense COUSSEMENT, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1888, à l'âge de 23 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 26 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 172, cour Delmotte-Goube.

FAITS DIVERS

Un curieux manuscrit. — On lit dans la *Revue illustrée de la Terre Sainte* :

« Le manuscrit 514 de la Bibliothèque Méjanes, d'Aix, renferme une pièce curieuse entre toutes ; elle porte pour titre :

« Sentence de Pilate contre Jésus, trouvée ecrite sur un parchemin et en lettres hébraïques dans un vase de marbre fin, renfermé dans deux autres vaisseaux de fer et de pierre, en la ville d'Aquilla au royaume de Naples, sur la fin de l'année 1580.

» La *Revue* ne met pas en doute l'authencité de ce document, qui aurait une valeur historique incontestable. Il vient combler une lacune à propos de laquelle les écrivains religieux ou laïques ont noirci beaucoup de papier. »

De tous les auteurs, en effet, qui ont écrit sur cette cause à tout jamais célèbre, un seul, à ma connaissance, a donné le texte de cet arrêt. J'ai consulté tous les ouvrages, et ils sont nombreux, que possède la bibliothèque d'Aix sur cette matière. Ces recherches multipliées m'ont amené à conclure qu'aucun historien n'a connu la teneur de cette sentence.

Une odieuse arrestation. — *L'Echo de la Somme* rend compte d'un brutal abus de pouvoir commis par le chef du parquet du tribunal civil d'Abbeville, à l'égard de l'honorable abbé de Fréville, ancien aumônier de la flotte, attaché présentement à la paroisse du St-Sépulcre.

A la suite d'une expulsion d'un orphelinat dont il est l'aumônier, d'une enfant douée de très mauvais instincts, M. l'abbé Fréville fut accusé par celle-ci d'un ignoble attentat. Il n'en fallut pas d'avantage pour que jeudi matin, au sortir de l'église où il venait de dire sa messe, il fut arrêté et conduit au parquet entre quatre agents de police. Après un interrogatoire sommaire, il fut minutieusement fouillé, puis incarcéré dans un local réservé aux escarpes de profession.

Le soir, à 4 heures, nouvel et très long interrogatoire, confrontation entre le prêtre et l'enfant et démonstration éclatante de l'innocence de M. Fréville, qui fut enfin mis en liberté après dix heures de poignantes et douloureuses angoisses.

On juge de l'explosion d'indignation soulevée par cette arrestation arbitraire et odieuse. Les accusations les plus suspectes sont, à notre époque, accueillies sans hésitation, dès qu'il s'agit d'un prêtre, et l'honneur et la liberté des citoyens les plus honorables sont à la merci des plus infâmes calomnies.

TRIBUNAUX

L'agression contre M. Portalis

Nous avons sommairement rendu compte hier de cette affaire qui est venue devant le tribunal correctionnel de Paris.

Les prévenus sont trois : Zulpha, Baylac et Piffero. Les deux premiers sont habitués à ce genre de besogne ; Zulpha a déjà été condamné pour vol et pour coups : Baylac a été également condamné pour avoir battu une femme. Il avait reçu pour accomplir cette aimable besogne une somme d'argent.

Ils ont été arrêtés, on le sait, à la suite de l'agression dont fut victime, au mois de novembre dernier, M. Portalis, directeur du *XIXe Siècle*, c'était au moment où venait d'éclater l'affaire du trafic des décorations.

Avant de procéder à l'interrogatoire des prévenus, M. le président donne lecture d'une lettre anonyme adressée à M. Portalis le lendemain de son agression :

« Monsieur,

« Mes prophéties se sont réalisées. Vous n'avez que ce que vous avez mérité. Je vous ait fait prévenir à temps et vous n'avez tenu aucun compte de nos avis. Tant pis pour vous. Je vous répète encore que si vous ne cessez pas votre campagne contre un haut personnage qui n'a aucun tort envers vous, vous aurez encore de mes nouvelles, et malheur à vous, alors ! Vos copains et collègues Rochefort, Laurent et compagnie peuvent profiter de cet avertissement, eux aussi. »

M. le président. — L'écriture n'était pas contrefaite. Elle ne nous dit rien ?

M. Portalis. — Rien. Je persiste dans mes précédentes déclarations, et pour le surplus, je m'en rapporte à ce que dira mon avocat, M. Millerand. J'ajouterai seulement que le seul coupable n'est pas plus ici cette fois devant vous que dans d'autres affaires qui ont été jugées à cette chambre...

M. le président. — Comme plaignant dans votre affaire, vous avez le droit de faire semblable observation; mais vous n'êtes pas ici comme publiciste et vous n'avez pas le droit d'apprécier d'autres affaires que celle où vous êtes en cause.

M. Portalis. — J'ai le droit de consteter que le vrai coupable n'est point là.

M. le président. — Nous le constatons avec vous, et avec regret.

L'interrogatoire des prévenus présente peu d'intérêt. Piffero avait été mis en liberté sur la demande de M. Portalis, à qui il avait dit qu'il reconnaitrait l'inconnu et qu'il le ramènerait.

Piffero prétend l'avoir cherché.

Me Millerand dans sa plaidoirie s'est surtout préoccupé de l'instigateur de l'attaque et des vols dont M. Portalis a été victime. Il a rappelé cette conversation entre le directeur du *XIXe Siècle* et M. Andrieux.

— Vous qui avez été préfet de police, demandait M. Portalis, dites-moi donc quel peut être l'auteur des deux vols et de la tentative d'assassinat dont j'ai été victime ?

M. Andrieux répondit sans hésitation :

— Ça pourrait bien être M. Levaillant, le directeur de la Sûreté générale, qui a fait le coup.

— Mais, il n'a pas d'agents à sa disposition.

— Je vous demande pardon, riposta M. Andrieux; comme directeur de la Sûreté générale, il a des agents, et puis il a les fonds secrets, et avec de l'argent on peut toujours trouver des gens pour les missions de ce genre.

Me Millerand conclut ainsi :

Voilà les faits. Je les trouve, quant à moi, fort attristants. Je n'en veux tirer aucune autre conclusion que celle qui paraît se dégager de cette affaire très simple, très claire, et je laisse à vos consciences et à l'opinion publique d'en dégager la moralité, si l'on peut se servir d'un pareil mot dans une pareille affaire.

Après le réquisitoire de M. le substitut Lomart et les plaidoiries de Me d'Ariste, Chenu et Viardot, le tribunal, faisant aux prévenus l'application sévère de la loi qui lui était demandée par le ministère public, a condamné :

Paul Zulpha, à deux ans de prison et à 50 fr.

Piffero, à quinze mois de prison ;

Baylac, à treize mois de la même peine.

La peine de cinq ans d'interdiction de séjour est prononcée contre les trois prévenus.

M. Portalis demandait les dépens pour tous dommages-intérêts, Le tribunal a fait droit à sa demande.

AFFAIRE DEBIA

L'affaire Debia revenait mardi matin devant la 8e chambre chambre correctionnelle de Paris.

Après le réquisitoire de M. Fournier, substitut, qui a soutenu l'accusation et requis une application sévère de la loi, Me Manuel, remplaçant Me Laguerre, a présenté la défense.

L'honorable avocat a soutenu le système de son client. Selon lui le crédit de Debia n'était point imaginaire; il avait des relations fréquentes et presque amicales avec les plus hautes personnalités, notamment avec MM. Wilson, Lockroy, Boulanger, Granet, Rouvier.

C'est par son influence que M. Joanne, le distillateur bien connu, a obtenu sa grâce. Lui-même a été envoyé dans le Midi avec une mission officielle.

A l'appui de cette thèse, Me Manuel produit diverses pièces et notamment la lettre suivante adressée à M. Debia par M. Rouvier, alors président de la commission du budget. Voici le texte de cette lettre :

« 10 mars 1887.

« Cher monsieur,

» Je suis bien en retard pour vous remercier de l'article vraiment trop élogieux que vous avez publié dans votre journal (la *France vinicole*) et de l'attention que vous avez eu de me l'adresser.

» J'ai le bien vif regret de n'avoir pu réussir à persuader la Chambre, mais je n'en suis que plus reconnaissant envers ceux qui, comme vous, m'ont donné leur concours dans la presse.

» Merci encore et croyez à mes sentiments distingués. » *Signé* : M. ROUVIER. »

Le crédit de Debia n'était donc point chimérique et Me Manuel demande l'acquittement de son client.

Malgré ses hautes relations, Debia, qui est en état de récidive légale, s'entend condamner par le tribunal à trois ans de prison.

Son complice Rousselle est condamné, par défaut, à six mois.

CHOSES ET AUTRES

Dans un article de fantaisie, le *Gaulois* annonçait avant-hier que le président de la République avait appelé M. Maxime Lisbonne auprès de lui, comme officier d'ordonnance.

Le *Times*, prenant la chose au sérieux, a annoncé gravement cette étonnante nomination.

*
* *

Le Diable boiteux dit avoir entendu cette conversation entre députés à la buvette :

— Vos gens de Seine-et-Oise n'ont pas le sens commun... Les eaux de la Seine les enrichiront... et puis, n'est-il pas convenu qu'on les filtrera ?

— Je comprends... on veut *tamiser* la Seine... et les Anglais n'auront plus qu'à *asseinir* la Tamise.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Le Vatican et l'Angleterre

Rome, 25 janvier. — Quelques journaux, s'appuyant sur le refus du Vatican d'intervenir entre l'Angleterre et l'Irlande, ont cru pouvoir en conclure que la mission du duc de Norfolk à Rome, et celle de Mgr Persico, en Irlande, avaient échoué.

C'est une double erreur. La mission de Mgr Persico a été une mission d'information : il a renseigné le St-Siège sur les esprits en Irlande. Quant au duc Norfolk, il a été chargé par la Reine d'une mission personnelle et privée près de Léon XIII, et cette mission se relie directement au rétablissement des rapports diplomatiques entre l'Angleterre et le St-Siège.

Le refus de médiation, formulé par le Vatican loin de mettre obstacle aux projets de lord Norfolk, en facilite la réalisation. Il est clair, en effet, que la question d'Irlande était une difficulté permanente, tant pour l'envoyé du Saint-Siège à Londres que pour le représentant de l'Angleterre à Rome.

Les chefs du parti nationaliste en Irlande sont convaincus d'un retour prochain de M. Gladstone aux affaires, et plusieurs, parmi eux, ne voient dans le Home Rule qu'une étape vers la séparation absolue.

Dans de telles conditions, un accord conclu sur les bases proposées par lord Salisbury aurait présenté un caractère purement transitoire, et le St-Siège, s'il s'engageait dans cette voie, s'exposerait à d'incessantes réclamations de l'un ou de l'autre côté.

La distinction faite par le Vatican entre la question diplomatique et la question irlandaise facilite donc la tâche du duc de Norfolk au lieu de l'entraver.

La prochaine encyclique. — Le Vatican et la Russie

Rome, 25 janvier. — Le pape publiera, pendant le cours de son jubilé, l'encyclique sur les questions sociales qu'il tient depuis fort longtemps en réserve. Cette encyclique n'est guère qu'une amplification du discours de Léon XIII au pelerinage des ouvriers français du mois d'octobre dernier.

Le Pape se prononce pour un socialisme d'Etat mitigé. Il recommande l'intervention des pouvoirs publics en faveur des ouvriers, mais à condition que cette intervention restera dans des limites raisonnables. Léon XIII encourage également les catholiques à développer les œuvres ouvrières, telles que corporations, cercles catholiques, etc., bref, à faire partout ce que fait en France, avant tant de zèle et de dévouement, M. le comte de Mun.

Selon son habitude, Léon XIII a parlé de son encyclique à presque tous les catholiques éminents qu'il a eu occasion de voir dans ces derniers temps et s'est inspiré de leurs renseignements et de leurs opinions.

Des négociations officieuses sont engagées en vues d'amener un rapprochement du Saint-Siège avec le cabinet de Saint-Petersbourg. Jusqu'à ces derniers temps, c'était Mgr Galimberti, le nonce de Vienne, qui les conduisait, par l'intermédiaire de l'ambassadeur russe à Vienne, le prince Lobanoff. Désormais le cardinal secrétaire d'Etat traitera directement avec M. de Giers.

Mais le Vatican ne se fait pas illusion. Tant que le czar sera sous la domination de son entourage panslaviste et slavophile, et tant que l'influence de M. Pobedonoseff et de M. Tolstoï, ces deux champions de l'orthodoxie, sera toute-puissante à la cour, l'état des relations entre le Saint-Siège et la Russie sera toujours très précaire. Sur le terrain politique, M. de Giers a conservé une certaine action sur le czar; mais il n'en a guère sur le terrain religieux, où prévalent uniquement les inspirations des deux conseillers intimes d'Alexandre III.

La Reine Isabelle quitte Madrid

Madrid, 25 janvier. — Le départ de la Reine Isabelle, de Madrid est confirmé.

Elle se rendra à Rome, en passant par Paris. Les amis prétendent que c'est pour offrir au Saint-Père un portrait de l'enfant-roi, Alphonse XIII. C'est une raison comme une autre.

Cependant, ce n'est pas tout. « La reine Isabelle, disent les journaux les mieux informés de Madrid, sera accompagnée de Hendaye à Paris par un délégué du ministère de l'intérieur, un inspecteur général de police et un secrétaire de l'ambassade d'Espagne. »

Donc, la reine Isabelle deviendrait presque une prisonnière d'Etat.

On assure que la Reine-mère, sans se rendre bien compte de ce qu'on voulait lui faire faire, a plaidé la cause des radicaux dynastiques, dont M. Romero est le chef.

Malheureusement, on n'avait pas compté avec l'extrême correction de la Reine-régente. Sa Majesté qui a appris la politique depuis qu'elle gouverne le royaume, ne connaît que deux partis : les conservateurs et les libéraux, et jamais Dona Christine ne se prêtera à des combinaisons antiparlementaires.

La Reine a fait savoir au gouvernement les tentatives de pression qu'on voulait exercer sur elle. Le gouvernement, en la personne de M. Sagasta, s'est empressé de couper court à cette étrange incartade... On ne sait pas au juste ce qui s'est passé, mais à la suite de plusieurs conseils de cabinet... la reine Isabelle doit quitter l'Espagne dans des conditions qui ne rendront pas son voyage très plaisant.

M. de Bismarck et les socialistes

Londres, 25 janvier. — M. de Bismarck fait des démarches actives auprès du gouvernement anglais et du Conseil fédéral de Berne pour en obtenir l'expulsion des agitateurs socialistes allemand réfugiés en Angleterre et en Suisse.

La chancellerie allemande viserait spécialement les rédacteurs du *Rebell*, de *l'Autonomie* et du *Sozialdemokrat*.

On doute beaucoup que ses démarches aboutissent.

Une triple évasion

Caen, 25 janvier. — Hier, à onze heures, une triple évasion, accomplie avec audace, a eu lieu à la maison centrale de Beaulieu. Un camion sortit, portant à la gare de l'Ouest des caisses appartenant à l'entrepreneur des travaux. Ces caisses étaient supposées contenir des chaussures, mais trois d'entre elles renfermaient chacune un détenu. Avant d'arriver aux premières maisons de la ville, tous trois soulevèrent prudemment le couvercle et prirent leur course à travers champ, revêtus, dit-on, de vêtements volés aux employés des entrepreneurs.

Le feu à Paris. — Destruction complète d'une fabrique. — Quatre blessés. — Mort subite d'un pompier.

Paris, 25 janvier. — Un terrible incendie s'est déclaré cette nuit, rue Saint-Maur, n° 108, dans les ateliers de M Johanny Guglielmino, fabricant de malles et d'articles de voyage, qui ont été complètement détruits.

Le feu, dont la cause n'a pas encore été déterminée, a éclaté à une heure moins dix minutes et s'est propagé avec une effrayante rapidité.

Les flammèches pleuvaient en abondance sur les toitures des maisons voisines, et l'on a craint un moment que le sinistre prit les proportions d'une véritable catastrophe.

La première alarme a été donnée à la pompe à vapeur de la rue Parmentier. Deux autres pompes à vapeur, celles de la rue de la Mare et de la rue Château-Landon, arrivèrent succesivement.

A ce moment le bruit courait qu'un pompier venait de trouver la mort dans les flammes.

Il n'en était rien. Le sapeur Claude-Larrue, de la première compagnie du deuxième bataillon, venait en effet de succomber, mais sa mort n'avait rien d'accidentel.

Ce pompier était occupé à tourner la clef d'une bouche d'incendie située rue Saint-Maur, lorsqu'il s'affaissa tout à coup sur le trottoir.

On lui prodigua des soins, qui ne purent le ranimer.

Un médecin, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès, dû à la rupture d'un anévrisme.

Cependant, sous les efforts combinés des puissants jets des pompes à vapeur, le feu ne tarda pas à diminuer d'intensité.

A deux heures et demie, l'incendie était complètement éteint. Une seule pompe à vapeur resta sur les lieux pour noyer les décombres.

Outre les pertes matérielles qui sont considérables, on a plusieurs graves accidents de personnes à déplorer.

Trois habitants du quartier ont été très sérieusement contusionnés en prêtant leur concours aux pompiers. Un quatrième, le jeune Borie, âgé de dix-sept ans, a eu le crâne fendu par la chûte d'une cheminée. Il a été transporté à l'hôpital Tenon dans un état désespéré.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES RELIGIEUSES *Philosophiques, Historiques et Littéraires*, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus. *XXVe année. Tome* XLIII de la collection. Janvier 1888. — Sommaire de la livraison : I. Léon XIII et la défense de la vérité, P. R. de Scorraille. — II. Les Miracles de l'Evangile. La crédulité des médecins. La foi chrétienne, P. J. de Bonniot. — III. Un ministre d'autrefois : le comte de Villèle, d'après ses mémoires (1773-1854), P. H. Martin. — IV. Questions actuelles d'exégèse et d'apologie biblique, P. J. Brucker. — V. De quelques éloges récents de Victor Hugo, P. V. Delaporte. — VI. Souvenirs d'un lieutenant de vaisseau. Travaux techniques. Campagne de Chine (1884-1885), P. J. Le Génissel. — VII. Mélanges. I. Décisions récentes de la cour pontificale relativement aux confréries et aux congrégations, par le P. F. Desjacques. II. Le Congrès de Lille, par le P. J. Burnichon. — VIII. Bibliographie. *Acta Sanctorum*, 1er vol. de novembre. Histoire de l'Université d'Ingolstadt, par le P. Ch. Verdière, S. J. Vie de Mgr de la Bouillerie, par Mgr Ricard. La Destinée, par le P. Félix, S. J. Etude sur la vie et œuvres du P. Le Moyne, par le P. Chérot, S. J. Lettres à un écolier, par E. Delloye. Le Sacrifice dans le dogme catholique et dans la vie chrétienne, par l'abbé Buathier. *Dieu et ses œuvres*, par le P. de Boylesve, S. J. Un proverbe de France, par le P. Delaporte, S. J. Un saint de la Flandre au onzième siècle, par l'abbé J. Ferrant. L'édition massaliotique de l'*Iliade* d'Homère, par l'abbé S. Gamber. La Vierge lorraine Jeanne d'Arc, par Mme la comtesse Armand de Chabannes. *Historia Exercitiorum spiritualium*. La logique de l'absolu, par E. Braum. — IX. Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. P. Mury.

Avis. — L'abonnement est annuel; il part du 15 janvier, du 15 mai ou du 15 septembre, dates correspondant au commencement des volumes. France, 20 fr. Union postale, 23 fr.

Envoyer les valeurs à l'ordre de M. Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris. Les personnes qui préfèrent payer à domicile recevront une traite représentant le prix de l'abonnement, plus les frais.

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité

DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE D'OR — Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
Dentiste breveté S. G. D. G.
37, rue du Collège, Roubaix
Reparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 16220

QUESTIONS D'ARGENT

24 janvier. — Sans donner lieu à un grand déplacement d'affaires le marché a été ferme. Aucun racontar de nature pernicieuse n'a traversé la Bourse, et on a monté tout bonnement. Le 3 0/0 clôture à 81,35, le 4 1/2 à 107 82. Le petit affaissement qui s'était produit hier se trouve ainsi réparé.

Nous avons remarqué un peu plus d'animation sur les fonds étrangers, l'Italien en a profité. Les derniers incidents avaient provoqué sur ce fonds un découvert qui va être forcé de se liquider; 94.42 est le dernier cours. Les valeurs Orientales ont eu toutes une bonne tenue. Le Russe est très ferme, il est certain que l'amélioration économique de la Russie s'affirme, et les rentes Russe doivent être les premières à en profiter. L'Exterieure d'Espagne vaut 67 3/16.

Le mouvement sur les sociétés de crédit continue à être bien lent. Le comptant y suffit.

Le Suez vaut 2081. Quant au Panama qui reste ferme à 285, il parait que dans toute la France les intéressés organisent un vaste pétitionnement — il faut, en effet, que la lumière se fasse entière, les hommes de bonne foi la désirent.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES FILATURES, ETC.) 1

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moise Broux**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nicklage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard**, 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Corroierie. **Mickon Freres**, rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, **Charles Dassonville**, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Le directeur-gerant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix.